

&gt;&gt;&gt; SAINT-MÉDARD DE MUSSIDAN &lt;&lt;&lt;

# INFOS MUNICIPALES

[www.stmedarddemussidan.fr](http://www.stmedarddemussidan.fr)

## >>> LE MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Ce bulletin de la mi-année vous informe comme tous les ans, de l'acte le plus important d'un conseil municipal : le vote d'un budget et donc le vote des taux d'impositions. Le conseil municipal et moi-même avons souhaité ne pas en ajouter à tout ce qui pèse déjà sur les ménages.

Quoiqu'il en soit, ce premier semestre a vu, après les travaux importants de ces dernières années, l'installation de notre kinésithérapeute dans ses nouveaux locaux réalisée par notre commune et aussi l'arrivée d'une jeune ostéopathe derrière le salon de coiffure.

Pour les réalisations de 2023, nous avons prévu des travaux de voirie courante et l'aménagement des abords de l'école ainsi que des travaux d'amélioration énergétique de la mairie.

De même dans un souci d'économie et d'écologie, votre bulletin municipal élaboré par la commission Communication - Presse - Information et Emilie est imprimé en mairie avec du matériel éco-responsable de par sa consommation d'énergie réduite et son système d'impression à froid, utilisant de l'encre végétale à base de son de riz...

Enfin je vous donne rendez-vous les 9, 10 et 11 juin pour notre fête communale organisée par le comité des fêtes

Je vous souhaite un bel été !

Bien à vous,

Michel FLORENTY

### SOMMAIRE

- La vie municipale
- Budget 2023
- Vie pratique
- Santé / seniors
- Enfance et jeunesse
- À voir, à faire...
- Échos de la commune
- Agenda
- Vie associative
- Du côté des écoles
- Environnement
- État civil

# LA VIE MUNICIPALE

Extraits des comptes-rendus des conseils municipaux. Ceux-ci sont consultables en intégralité à la mairie ou sur le site internet.

**Abréviation** : M. : Monsieur / CM : Conseil municipal / Saint-Médard de Mussidan : SMM / CCICP : Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord  
CGCT: Code Général des Collectivités Territoriales / FPT: Fonction Publique Territoriale / CD: Conseil Départemental

## Réunion du 7 novembre 2022

### AVENANT 4 LOT 13 RÉHABILITAT° DE 3 LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMÉDICAL ET RÉFECTION DE FACADE

Nous avons reçu l'avenant n°4 au lot 13 Plomberie / sanitaire / CVC, concernant une plus-value suite à modification de canalisation gaz et robinet extérieur : Plus-value de 683,43 € HT

### AVENANT 3 LOT 8 RÉHABILITAT° DE 3 LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMÉDICAL ET RÉFECTION DE FACADE

Nous avons reçu l'avenant n°3 au lot 8 menuiserie bois, concernant une moins-value suite à ouverture : Moins-value de - 1 158.70€ HT  
De plus, M. le Maire fait part de la demande des architectes de faire des avenants de prolongation, M. le Maire a refusé la proposition et donc la réception des travaux se fera le 09/11/2022 comme prévu.

### PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Vu la délibération de la com com en date du 03/11/2022 ;  
En vertu de l'art L. 331-2 du code de l'urbanisme, la taxe d'aménagement est instituée de plein droit, sauf délibération contraire, dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU).  
La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le dptmt. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention de certaines autorisations d'urbanisme. La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est > à 5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 m, y compris les combles et les caves. L'art 109 de la loi de finances pour 2022 a modifié les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI à fiscalité propre en le rendant obligatoire lorsque les communes la perçoivent. Notre commune la perçoit. Les textes ne laissent pas la possibilité pour les communes ou leur EPCI de refuser ce transfert. Néanmoins notre EPCI n'ayant aucune dépense d'équipement public sur les opérations d'aménagement, il n'est pas prévu de partage de taxe d'aménagement. Le CM à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le fait de percevoir entièrement la taxe d'aménagement. Cette délibération reste valable tant qu'elle n'est pas rapportée.

### QUESTIONS DIVERSES [...]

#### FUTURES MANIFESTATIONS

M. le Maire interroge le CM sur les prochaines manifestations:  
Repas des + de 65 ans : reporter pour 1 an à cause du COVID - 3 pers. contre le report.  
Accueil nouveaux arrivants : voir disponibilité de la salle des fêtes si possible un vendredi soir soit le 2 soit le 9 décembre 2022. Des Stylos et petites lampes ont été commandés pour les nouveaux arrivants.  
Vœux du Maire : le 7 janvier 2023 à 11h30 à la salle des fêtes

#### COMMISSION EMBELLISSEMENT

Mme VERGNAUD Mireille demande au nom de la commission embellissement qu'il y ait des illuminations de Noël dans le bourg régulées sur les horaires de l'éclairage public donc éteintes de minuit à 6h, 10 voix pour, 7 voix contre.

## Réunion du 9 décembre 2022

### ADHÉSION CNP ASSURANCES

M. le Maire explique que les contrats d'assurances relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

### FIXATION DES OUVERTURES DES COMMERCES LE DIMANCHE

[...] Ainsi, dans le cadre de la compétence qui est celle du Maire, soit 5 dimanches/an, il convient de déterminer les dates éventuelles auxquelles les commerces qui le souhaitent pourront ouvrir. Pour les commerces de détail alimentaire et non alimentaire (habillement, chaussures) :  
- Dimanche 9 avril 2023, dimanches de pâques  
- Dimanche 4 juin 2023, fêtes des mères  
- Dimanches 17, 24 et 31 décembre 2023, veille des fêtes de fin d'année

### CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SMBI

**Vu** la demande du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI) de signer une convention de participation financière relative aux travaux de confortement des berges du ruisseau le « Martrarieux », ceci le long de la route du ruisseau en aval du pont de la RD6089 ; **Considérant** l'intérêt local de préservation de la voie communale ; **Considérant** que le « Martrarieux » traverse les communes de Beaupouyet et St-Médard ; La présente convention fixe une participation de chaque partie à hauteur de 1/3 du montant des devis de travaux soit 2551.70€ par commune.

### MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

[...] Le télétravail est une forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication ; Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ; L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci ;  
Aucun candidat à un emploi ne peut être incité à accepter un poste sous condition d'exercer en télétravail. Aucun emploi ne peut être réservé à un agent en télétravail. Aucun emploi ne peut justifier qu'un agent ne procède pas à une demande d'exercice des fonctions en télétravail.  
[...] Le CM, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** :  
- D'adopter le règlement de télétravail défini ci-dessus ;  
- D'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 01/01/2023 ;  
- La validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus ;  
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

[...] M. le Maire indique qu'il est institué dans la commune de SMM un compte épargne-temps (C.E.T.). Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Le nbre total de jours inscrits sur le C.E.T. ne peut excéder 60 jours ; l'option de maintien sur le C.E.T. de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. Les jours concernés sont : - le report de congés annuels et les jours de fractionnement, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année [...] Après en avoir délibéré, le CM décide de l'instauration du compte épargne-temps dans les conditions susmentionnées.

### OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS

**Vu** l'article L.1612-1 du CGCT ; Le Maire, informe le CM de la possibilité de pouvoir engager certains investissements non prévus au budget de l'année précédente, en application de la réglementation en vigueur, le CM à la faculté d'autoriser le Maire à ordonnancer des dépenses en section d'investissement, à concurrence du ¼ du montant des dépenses d'investissements inscrites au budget de l'année précédente.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents **AUTORISE** dans l'attente du vote du budget primitif 2023, le Maire à ordonnancer des dépenses en section d'investissement au titre de l'année

2023 dans la limite de ¼ du montant des dépenses d'investissements inscrites au budget de l'année 2022.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Compte	BP 2022	1/4
16	1641 - emprunts	84000	21000
	<i>Sous-total du chapitre 16</i>	<i>84000</i>	<i>21000</i>
20	2031 - Frais d'études	19500	4875
	<i>Sous-total du chapitre 20</i>	<i>19500</i>	<i>4875</i>
204	2041582 - autres grpes bâtiments et installations	80000	20000
	<i>Sous-total du chapitre 204</i>	<i>80000</i>	<i>26500</i>
21	2116 - Cimetière	10000	2500
21	2128 - Autres agencements et aménagements	43000	10750
21	21311 - hôtel de ville	65000	16250
21	21318 - autre bâtiments publics	10307,19	2576,80
21	2132 - immeuble de rapport	20000	5000
21	2152 - Installation de voirie	290000	72500
21	21534 - réseaux d'électrification	6000	1500
21	21571 - matériel roulant	10000	2500
21	21784 - Mobilier	1000	250
21	2181 - Installation générales agencements	5000	1250
21	2182 - matériel de transport	10000	2500
21	2183 - matériel de bureaux et informatique	5000	1250
21	2184 - Mobilier	40000	10000
21	2188 - Autres immobilisations corporelles	125375,35	31343,84
	<i>Sous-total du chapitre 21</i>	<i>640682,54</i>	<i>160170,635</i>
23	2312 - Agencements et aménagements de terrains	100000	25000
23	2313 - constructions	500000	125000
23	2315 - Installation matériel et outillage techniques	100000	25000
	<i>Sous-total du chapitre 23</i>	<i>700000</i>	<i>175000</i>

#### MODIFICATION DE POSTE ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Cadres ou emplois	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	DUREE HEBDO DE SERVICE (Nb h et min)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	C 3	1	1	35h00
Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	C 2	1	1	35h00
Adjoint administratif	C 1	1	1	35h00
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de maîtrise	C 3	3	3	35h00
Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	C 3	1	1	35h00
Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	C 2	1	1	35h00
Adjoint technique	C 1	4	1	35h00
Adjoint technique	C 1	1	1	28h52
Adjoint technique	C 1	1	1	20h30
Adjoint technique	C 1	1	1	24h67
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>12</b>	<b>9</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	C 2	1	1	35h00
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
Agent spécialisé ppal de 2 <sup>ème</sup> cl. des écoles maternelles	C 2	1	1	35h00
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>17</b>	<b>14</b>	

#### ACHAT LAVE-LINGE POUR LA CANTINE

Lors du CM du 07/11/2022, il a été demandé de faire des devis pour acheter un nouveau lave-linge pour la cantine et la maternelle, M. le Maire expose les devis réalisés auprès de diverses entreprises  
 - JM SERVICE : 4 027.44 € TTC - BOULANGER : 950 € TTC  
 Le CM après en avoir délibéré, et à l'unanimité **ACCEPTE** le devis de Boulanger pour un montant de 950 € TTC livré et installé.

#### EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en

faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le CM sur la pertinence et les possibilités de procéder à une réflexion nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable, à certaines heures et à certains endroits, il ne constitue pas une nécessité absolue. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit. Le CM après en avoir délibéré, et avec 16 pour et 1 contre des membres présents, **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu de 22h30 à 6h toute l'année (sauf du 15/05 au 30/09 de 00h30 à 6h) sur l'ensemble du territoire de la commune. **CHARGE** M. le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés. En parallèle, envoi d'un courrier pour que cette mesure s'applique le plus rapidement possible.

#### SDE24 TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC - RUE JEAN MOULIN

La commune de SMM, adhérente au **Syndicat Départemental d'Énergies (SDE) de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public. Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant : **Secteur 11 Lot 6 – Éclairage public suite à effacement BT « Rue Jean Moulin »**. L'ensemble de l'opération est estimé à **70 450,14 € TTC**. Il convient de solliciter l'accord du CM sur le projet proposé par le SDE de la Dordogne. S'agissant de travaux « Renouvellement travaux coordonnés ER-EP en souterrain » et en application du règlement d'intervention adopté le 05/03/2022, la participat° de la commune s'élève à **55 %** de la dépense HT, soit un montant estimé à **32 289.65 € HT**. Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

#### SDE24 TRAVAUX TÉLÉCOMMUNICATION – RUE JEAN MOULIN

M. le Maire expose le rapport suivant : Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des CT de la Dordogne, le SYNDICAT DÉP<sup>AL</sup> a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunication ORANGE, qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunication aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est aujourd'hui présenté. Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunication, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée. Conformément aux accords intervenus au niveau dép<sup>al</sup>, je vous rappelle que les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SYNDICAT DÉP<sup>AL</sup> et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur. Ainsi, le projet présenté à cet effet par le SYNDICAT DÉP<sup>AL</sup> prévoit les travaux suivants :

- Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage) pour un **montant HT de 17 773.38 €**  
 pour un **montant TTC de 21 328.06 €**

M. le Maire sollicite l'accord du CM pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SDE DE LA DORDOGNE. M. le Maire précise que le montant des travaux sera réglé par le SYNDICAT DÉP<sup>AL</sup> à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui nous sera adressé à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

#### SDE24 SINISTRE CANDELABRE 340 – RUE DES MAURIES

La commune de SMM, adhérente au **SDE de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant : **Sinistre candélabre 340 – rue des Mauries**. L'ensemble de l'opération est estimé à **2877.61 € TTC**. Il convient de solliciter l'accord du CM sur le projet proposé par le SDE de la Dordogne.

S'agissant de travaux « **Renouvellement suite impossibilité dépannage** » et en application du règlement d'intervention adopté le **05/03/2020**, la participation de la commune s'élève à **65,00%** de la dépense HT, soit un montant estimé à **1558.71 € HT**.

#### ADHÉSION ADIL'SUR

M. le Maire propose d'avoir recours au service de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour l'aide et le suivi locatif des logements communaux. Cela comprend :

- Aide pour le choix du locataire à l'entrée dans les lieux (questionnaire détaillé)
- Information à donner au locataire
- Établissement des contrats de location et État des Lieux
- Suivi locatif
- Assistance juridique
- Action préventive en cas d'impayé de loyers et procédure d'expulsion
- Action de lutte contre la précarité énergétique

Le coût de l'adhésion pour la commune est de 640€

Le CM après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

#### QUESTIONS DIVERSES

**LOCAL FUTUR OSTEOPATHE:** M. le Maire informe le CM que suite à la rencontre avec une future ostéopathe, et la visite de l'ancien bureau des infirmières, il est nécessaire de créer un point d'eau mais sa réalisation est compliquée.

**COURRIER PORTANT SUR L'ABSENCE DE REMPLACEMENT DE LA MAITRESSE DE LA CLASSE ULIS:** M. le Maire fait part au CM que depuis le 17/11 la maitresse de la classe ULIS est en arrêt maladie et n'est pas remplacée.

**ECOLE:** M. le Maire informe le CM qu'il a reçu 2 familles dont les enfants sont compliqués et assez virulents, suite à cette rencontre il a été décidé d'appliquer le règlement soit un jour d'exclusion de la cantine et garderie.

## *Réunion du 27 janvier 2023*

#### CONVENTION SPA

M. le Maire rappelle que la commune conclut depuis plusieurs années une convention avec la SPA de Bergerac, pour la capture et la mise en fourrière des animaux errants. Vu la convention de fourrière animale, qui prévoit :

- la prise en charge des animaux errants et dangereux à la demande de la commune,
- les contrôles vétérinaires nécessaires après capture,
- la recherche des propriétaires,

En contrepartie des services rendus par la SPA, la commune s'engage à verser une indemnité sur la base de 0.90€ par habitant.

#### CONVENTION CCIVS - AUTORISATION DU DROIT DES SOLS - TARIFICATION DU SERVICE

La CCIVS par son service urbanisme est notre service instructeur sur les autorisations des droits du sol (Cub, DP, PC...), a revu son mode de calcul de la participation pour ce service. Vu la délibération du conseil communautaire de la CCIVS du 15/12/2022 précisant le coût d'un permis à compter du 1<sup>er</sup>/01/2022 et déterminant les pondérations des autres documents. Actuellement le coût du service ADS est facturé aux com. com en fonction du coût réel du budget, ramené à l'habitant. Suite à la dématérialisation et à l'augmentation du nbre de dossiers complexes, il est proposé un principe de facturation annuelle aux communes en fonction du nombre et du type d'actes instruits.

Au regard des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2022, le coût d'instruction d'un permis de construire pour la CCIVS pourrait s'élever à environ 120€/PC. Cette base serait ensuite pondérée :

- Permis de construire standard pour une maison individuelle et/ou ses annexes = 1
- Permis de construire autre (PC de plus de 5 logements, PC portant sur des ICPE, PC pour des bâtiments autres qu'à usage d'habitation etc.) = 1,4
- Certificat d'urbanisme d'information (type a) = 0,3
- Certificat d'urbanisme opérationnel (type b) = 0,5

- Déclaration préalable = 0,7

- Permis d'aménager = 1,4

- Permis de démolir = 0,8

- Permis d'aménager pour divis° foncière en site patrimonial (ABF) = 0,8

- Permis modificatif = 0,8

- Demande de prorogatio, d'annulatio ou transfert d'un acte instruit = 0,1

- Demande d'annulatio d'un dossier en cours = 0,1

- Demande d'attestation de non-contestation d'une DAACT = 0,1

Une nouvelle convention doit être signée reprenant les nouvelles modalités de participation financière.

Après en avoir délibéré le CM, à l'unanimité des membres présents :

#### QUESTIONS DIVERSES

**DEMANDE IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE :** M. le Maire informe le conseil qu'il a eu une demande d'une entreprise pour s'implanter vers le rond-point de la RD20. Il faut voir pour faire une modification simplifiée du PLU pour la zone. Et voir les négociations avec les propriétaires.

**RENCONTRE KRONOSOLAR :** M. le Maire informe le conseil qu'il doit rencontrer l'entreprise Kronosolar le 30/01/2023, pour l'implantation d'un projet de pose de panneaux photovoltaïques. Après débat le CM refuse qu'un tel projet soit implanté aux abords du bourg.

**INSTALLATION OSTÉOPATHE :** M. le Maire fait part à l'assemblée qu'une nouvelle Ostéopathe va s'installer dans l'ancien local des infirmières derrière le salon de coiffure avec un loyer à 150€/mois. Après quelques aménagements, installation d'une porte pour séparer avec le salon de coiffure, d'un lavabo dans la pièce et pose de sous-compteur.

**SALLE DES FÊTES :** M. le Maire propose que le règlement de la salle des fêtes soit modifié dans le sens que la municipalité se réserve le droit d'utiliser la salle le vendredi soir.

**MAIRIE SOLIDAIRE :** M. le Maire fait part d'une demande de s'inscrire dans un mouvement de « Mairie solidaire » en soutien avec la manifestation de contre la réforme des retraites, donc l'ensemble des services de la mairie sera fermé le 31/01/2023.

**YOGA DU RIRE :** M. le Maire informe le CM que les séances de Yoga, organisées par l'ASEPT à destination des + de 65 ans, reprennent le mardi de 9h30 à 11h30 dans la salle du Trieur à partir du 21/02/23. Le nbre de place est limité il faut s'inscrire avant.

**AMIS DU TRICOT :** M. le Maire a reçu une demande d'une nouvelle association « les amis du tricot » d'utiliser la salle du Trieur le samedi après-midi. Le conseil est d'accord mais se réserve la possibilité de décaler les séances si nécessaire.

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTÉ :** M. le Maire informe le CM qu'il faudrait lever les retenues de garanties des entreprises qui ont travaillé sur le marché de l'aménagement de CDS. M. le Maire propose de refuser les entreprises qui n'ont pas repris les malfaçons signalées.

**COMMISSION EMBELISSEMENT :** Mme Mireille VERGNAUD fait un rappel de toutes les actions mises en place en 2022. Propositions pour 2023 :

- Mettre d'autres bancs autour du bourg : pris chez Artec.
- Mettre des aménagements pour interdire au 3,5t de se garer et de détériorer le trottoir le long de la rue Henri Feytoux côté chez Marty. [...]
- Après nettoyage du terrain des Anguilles, de faire un aménagement pour les promeneurs.
- Remplacer les arbres sur l'espace vert qui sont très vieillissants par des essences qui demandent moins d'entretien. [...]
- Aménagement du terrain de pétanque derrière la salle des fêtes. (Bancs, délimiter des espaces de jeu, bloquer l'accès aux voitures).
- Aménager un amphithéâtre naturel avec des tribunes aménagées dans la pente.⇒ il faut faire un projet + un permis d'aménager la zone naturelle.

## *Réunion du 25 mars 2022*

#### CONVENTION DEMAIN FAISANT

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'asso « DEMAIN FAISANT Ateliers et Jardins », organisme de formation, ayant pour but de rechercher et d'organiser des activités visant l'orientation et l'insertion sociale et

professionnelle de demandeurs d'emploi de longue durée en grande difficulté, effectue l'entretien :

- du rond-point de la RD6089 entre la caserne des pompiers et Super U.
- les abords de la zone artisanale des Mauries.
- les abords du bassin de rétention.

Cette action est menée 2 fois/an ou à la demande de la commune.

Afin de soutenir l'action de l'association, la commune s'engage à lui verser une subvention de **3 400 € par an**. Afin de pouvoir effectuer sa mission une convention doit être signée entre les parties prenantes.

Après en avoir délibéré le CM, à l'unanimité des membres présents :

#### **RECONNUES INUTILES À LA CONCESSION AUTOROUTIÈRE**

Par décision n°660/01 du 02/06/2009, la délimitation des emprises de l'autoroute A89 a été approuvée sur la commune de SMM.

Suite à l'approbation du dossier de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concedé (DPAC), il faut officialiser l'acte de transfert.

M. le Maire fait lecture du projet d'acte de transfert des parcelles reconnues inutiles à la concession autoroutière et les situe sur une carte.

Après en avoir délibéré le CM, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le transfert des parcelles de l'ensemble des parcelles sauf celles ci-dessous : YA 51 M 242 M 244

**CHARGE** M. le maire de signer tous les documents y afférant.

#### **ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2022.84 DU SDE24 TRAVAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION RUE JEAN MOULIN**

M. le Maire expose le rapport suivant : Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des CT de la Dordogne, le SDE a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications ORANGE, qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécom aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est aujourd'hui présenté. Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécom qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée. Conformément aux accords intervenus au niveau dép<sup>al</sup>, je vous rappelle que les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SDE et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur. Ainsi, le projet présenté à cet effet par le SDE prévoit les travaux suivants : - Travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage) pour un **montant HT de 32 666.19 € / pour un montant TTC de 41 159.40 €**.

M. le Maire sollicite l'accord du CM pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SDE DORDOGNE. M. le Maire précise que le montant des travaux sera réglé par le SDE à l'entreprise. La collectivité devra rembourser ces sommes, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui nous sera adressé à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées. M. le Maire s'engage au nom de la commune à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues.

#### **Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

- **DÉSIGNE**, en vertu des dispositions prévues à l'art.2 de la loi MOP, le SDE en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le cpte de la commune, les travaux suivants : **Travaux de génie civil de Télécommunications - TELECOM // A8 rue Jean Moulin - secteur 11** tels qu'ils figurent sur les plans et devis qui vous ont été présentés.

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté, - **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget de la commune, - **S'ENGAGE** à régler au SDE Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette, - **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE RUE JEAN MOULIN**

M. le Maire expose le rapport suivant : Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des CT de la Dordogne, l'entreprise ETPM propose d'effectuer l'enfouissement de la fibre optique en parallèle des travaux du SDE24. Ainsi, le projet présenté à cet effet par l'entreprise ETPM prévoit les travaux suivants :

- Travaux de génie civil à la charge de la commune pour un **montant HT**

**17 457.51 € / pour un montant TTC de 20 949.02 €**

M. le Maire sollicite l'accord du CM pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par l'entreprise ETPM. **Le CM après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

#### **DÉSIGNATION BÉNÉVOLES CCFF**

M. le Maire expose au CM qu'il est nécessaire de renouveler les bénévoles du Comité Communal Feux de Forêt (CCFF). Après en avoir délibéré, le CM **DÉCIDE** de nommer, en qualité de bénévoles du CCFF, M. JD PAJOT, responsable du Comité, M. JL CABANAC, M. C CABANAC, M. M FLORENTY, M. G LAVESQUE, M. B GUILLOT.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**TRAVAUX ECOLE** : M. le Maire fait part à l'assemblée que suite aux travaux des écoles menés par la communauté, il ressort plusieurs problèmes : - Pas de rideaux posés mais en cours de commande / - Vitre de la salle de repos de la maternelle n'est pas encore changée.

De plus, les directrices des 2 écoles vont envoyer un courrier à l'inspection académique, pour signaler la lenteur des travaux et les conditions de travail pour leurs élèves. En parallèle d'autres travaux seraient à prévoir : Réfection de la cour de l'école et du parking, / Revoir éclairage car plusieurs zones d'ombres la nuit / Devis pour installation d'une climatisation / Installation d'un switch par Stargate pour alimenter la bibliothèque et la classe Ulis en Internet (Devis en cours) / Demande d'un ordi portable pour la classe Ulis

**ECOLE** : M. le Maire informe aussi l'assemblée que l'équipe enseignante se renseigne et souhaite se positionner sur un appel à projet de l'État qui subventionnerait à 70% l'achat de tablette dans le cadre du projet « Parler écrire ». La condition est d'avoir Internet sur l'ensemble des écoles.

De plus, un projet « Ceux qui nous régaler » est mené avec le Pays de l'Isle, la classe de Mme BORDAS et la cantine pour sensibiliser les enfants sur l'origine des aliments, de leur culture à la préparation, avec visite chez un producteur.

**COURRIER SDE** : M. le Maire propose de faire un courrier de demande d'étude d'implantation d'une borne de recharge pour voiture électrique. Lors des travaux de l'aménagement du bourg, les fourreaux sont en attentes au niveau du parking le long de l'église.

**PROJET VOIRIE 2023** : M. F. BIALE présente la proposition de la commission travaux pour le marché de voirie 2023 : Parking bus pour l'école / Descente de la rue des écoles au départ de la rue de la Paix, aménagement de bordures à l'entrée de la maternelle en rose, pose de drain dans le fossés et mise en place de cheminements piétons. / Rue des jardins, suite à l'étude de faisabilité de l'ATD 24 qui date de 3 ans, rajouter minimum 20% au devis initial.

**VOIRIE** : M. Frédéric BIALE informe aussi que devant Super U, il faut reprendre le regard en agrandissant le virage et pose de grille grand passage et poids lourd.

**VÉLO-ROUTE VOIE VERTE ROUTE DE CHANDOS** : M. le Maire informe qu'il faut faire des travaux en express pour ne pas fermer la route ; pris en charge 50-50 avec la CCICP, avec demande de subvention DETR.

**POTELET** : M. Frédéric BIALE a fait des devis concernant l'éventuelle mise en place de potelet évoqué lors du dernier conseil, thermolaqué rouge / 110€ HT scellé / 350€ HT amovible.

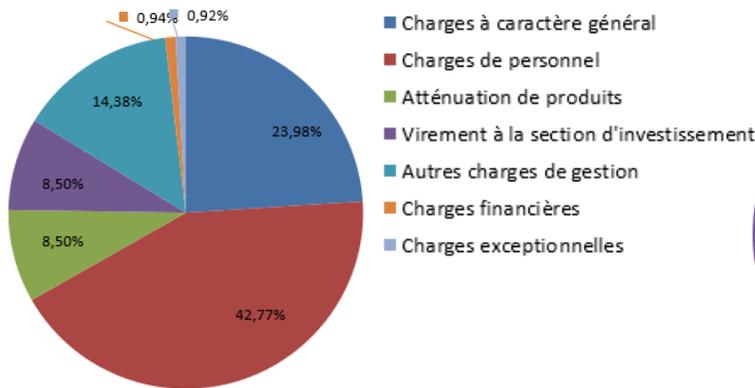
**COMMISSION CIMETIERE** : M. JF MALARD fait un CR des avancées de la commission, les points traités en priorité sont : - la mise aux normes, - revoir le règlement avec affiche à l'entrée. - Demande de devis pour une fermeture automatisée des portails. - Demande devis de réduction de corps de la fosse commune. - Pas d'obligation de date pour la mise en conformité du cadre légal. - Un état des lieux se fera le samedi 25 mars avec une visite du cimetière des membres de la commission. Une opération de reprise de concession sera engagée à la suite sur le vieux cimetière. - Définir l'emplacement d'un caveau communal provisoire et un ossuaire. Prochaine réunion commission : 29/03/2023.

#### **DEMANDE RIVERAINS DE LA RUE DES PRIMEVÈRES**

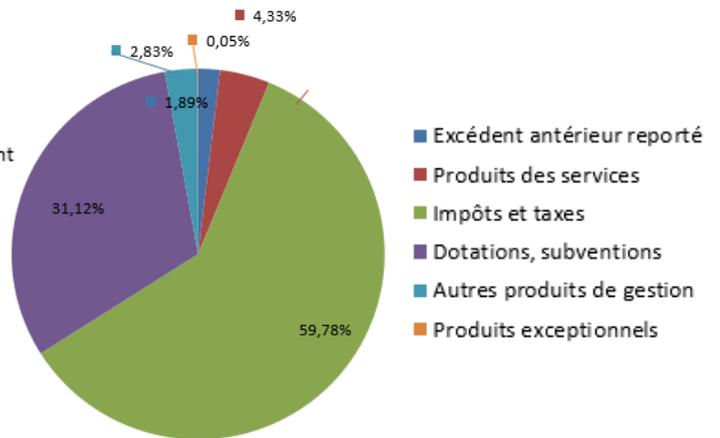
M. le Maire fait part de la demande des riverains de la rue des Primevères d'installer un panneau de voie sans issue sous le panneau de rue afin que les poids lourds ne détériorent pas la voirie et les abords.

# BUDGET 2023

## DÉPENSES



## RECETTES



## POINT SUR LES TRAVAUX

### TRAVAUX DIVERS :

- Rebouchage des trous avec de l'enrobé à froid.
- Taille des haies sur l'espace vert, le long du cimetière et au stade.
- Importants travaux d'élagages sur l'ensemble de la commune et mise à disposition du broyage à l'ancien terrain de motocross.
- Réparation d'un vitrail de l'église par l'association passion bois verre de St-Michel du Double.\*\*
- Travaux d'aménagement d'un cabinet d'ostéopathe à côté du salon de coiffure.

### TRAVAUX ENTREPRISES :

- Continuité des travaux d'enfouissement de réseaux d'électricité, télécom et passage au LED du réseau d'éclairage public dans le cadre du plan d'économies d'énergie engagé depuis quelques années.
- Renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable.
- Création d'un réseau d'assainissement rue Jean Servanty.
- Importants travaux d'entretien de chaussée.
- Projet d'aménagement de la rue des écoles.
- Réfection de la véloroute voie verte ainsi que le panneautage.
- Projet de réfection de la cour de la primaire en enrobé.
- Projet de réaménagement énergétique de la mairie.

### TRAVAUX ÉCOLE :

- Divers travaux d'amélioration demandés par les enseignants au niveau de l'école maternelle et élémentaire.
- Travaux d'entretien à la cantine.
- Réfection en cours des menuiseries du groupe primaire et pose des rideaux.

\*\* **Association passion bois verre** - Didier DUPUIS  
[www.passionboisverre.wixsite.com](http://www.passionboisverre.wixsite.com)

## COMMISSION EMBELLISSEMENT

*Nous espérons qu'une fois de plus nos réalisations, décors de Noël et la création d'une cabane à livres vous auront apporté des petits moments de joie, en ces temps quelque peu difficiles.*

*Pour cette nouvelle année, nous vous proposons de découvrir l'espace « Tournillou », en bas des Anguilles.*

*Celui-ci a été nettoyé; des bancs ainsi qu'une table seront installés, sans oublier la mise en place du personnage de « Mr Tournillou ».*

*Nous espérons que ce mini-parc vous permettra de profiter en famille ou entre amis d'un moment de détente, de convivialité et/ou de promenade au frais. Ce lieu saura également ravir nos amis pêcheurs.*

*Aux alentours du bourg, il est également prévu d'installer des bancs et des fauteuils toujours fabriqués avec des matériaux recyclés.*

*La charrette retrouvera son emplacement et des fleurs seront disposées au pourtour du bourg.*

*Nous tenions à tous vous remercier pour le grand succès de la cabane à livres, qui compte maintenant de nombreux ouvrages tant pour les grands que pour les petits.*

*La Commission Embellissement vous souhaite de passer un très bel été et vous retrouvera pour son petit mot dans le prochain bulletin.*



## VIE PRATIQUE

### LA BANQUE DE FRANCE, 100% SERVICE PUBLIC

Vous avez besoin d'aide sur des questions d'ordre financier, la Banque de France peut vous informer et vous orienter.

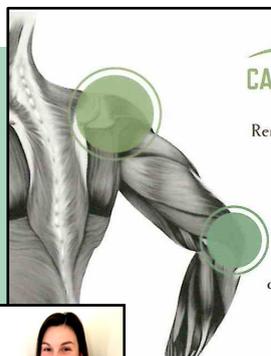
Surendettement, droit au compte, fichage et incidents bancaires, interrogations sur la réglementation et les pratiques bancaires et assurantielles les plus courantes ou sur le microcrédit...

[www.banque-France.fr/particuliers/inclusion-financiere](http://www.banque-France.fr/particuliers/inclusion-financiere)  
Interlocuteurs sur Bergerac et Périgueux - 3414



## SANTÉ / SÉNIORS

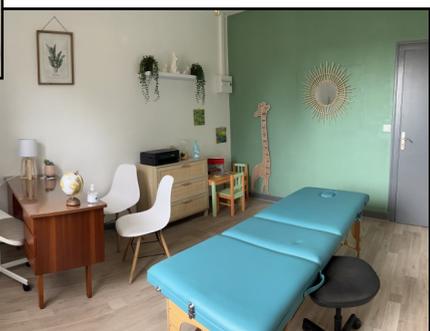
### NOUVEAU CABINET D'OSTHÉOPATHIE



**CABINET D'OSTHÉOPATHIE**

Rendez-vous via Doctolib ou téléphone  
11 rue Henri Feytou  
24400 St Médard de Mussidan

**Océane FAURE**  
OSTHÉOPATHE D.O  
oceane.faure.osteopathe@outlook.fr  
07.84.07.50.78



### NOUVEAU KINÉSITHÉRAPEUTE

**Fernando DE LA ROSA**

Masseur Kinésithérapeute

N° adeli : 24700 25 20

Tél. 07 67 33 73 31



85 route de Bassy  
24400 SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN

### CASSIOPÉA

#### Réunion d'information

Le 10 février, Cassiopéa a organisé une séance de présentation du matériel avec pour celles ou ceux qui le souhaitaient une évaluation financière personnalisée du dispositif.

#### « Conduite séniors, Restez mobiles !

Le 12 mai 2023, Cassiopéa a organisé un stage gratuit d'une journée. Destiné aux séniors, ce stage était l'occasion de faire le point sur les évolutions du code de la route et des infrastructures, mais aussi sur les aspects santé, conduite et mobilité.

#### À venir...

Une séance est prévue courant septembre sur le thème :

« La chute, on s'en relève ! »

**FOCUS**



### HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DE ST-MÉDARD DE MUSSIDAN

La commune de St-Médard de Mussidan compte 12 logements touristiques qui disposent de 2 à 20 places.

*Pour plus de renseignements, veuillez consulter ces sites internet:*

→ [www.tourisme-isleperigord.com/se-loger/](http://www.tourisme-isleperigord.com/se-loger/) → [www.airbnb.fr/](http://www.airbnb.fr/) → [www.gite.fr/](http://www.gite.fr/) → [www.booking.com](http://www.booking.com)

## ENFANCE ET JEUNESSE



### ASSOCIATION ISLE ENCHANTÉE

Nouveau bureau, nouveau logo, nouvelle organisation

« Depuis juin 2022, un nouveau bureau est en place à la direction de l'association Isle Enchantée. En plus de l'ALSH, l'Isle Enchantée a récupéré la gestion du Cas'Ado et propose, dorénavant, un accueil de jeunes de 3 à 17 ans. L'ALSH dispose de 20 places pour les 3-5 ans et de 40 places pour les 6- 11 ans. Le Cas'Ado accueille les jeunes à partir de 12 ans jusqu'à 17 ans dans la limite du nombre de place défini par le planning d'activités. Un groupe "passerelle" a été créé pour les 10-11 ans qui leur permet de profiter, au choix, du planning primaire ou adolescent. »

Extrait du journal de l'Isle Enchantée

### BIENTÔT LES VACANCES...

#### ➔ Association Isle Enchantée

Retrouvez leur programme sur notre site internet Rubrique Enfance / Jeunesse ou sur leur site internet <https://alshdumussidanais.wixsite.com/centredeloisirs24>

#### ➔ Colonies de vacances à partir de 4 ans jusqu'à 17 ans

Des organismes proposent des séjours de vacances éducatifs pour les enfants et pour les jeunes, avec des thèmes et activités très variés.

**Jeunesse, Activités et Découverte** - [www.facebook.com/ASSOJAD/](http://www.facebook.com/ASSOJAD/)

**La Ligue de l'Enseignement de la Dordogne** - brochure disponible en mairie

Renseignez-vous, vous pouvez bénéficier d'aides par la CAF, la MSA, le Conseil Départemental, la Jeunesse au plein air, etc.



### L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES-VACANCES

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre, au moyen d'une gamme de services et d'aides : le Chèque - Vacances.

■ **Départ 18:25** propose toute l'année un large choix de séjours adaptés aux différents budgets et envies.

**Pour qui ?** Tout jeune résidant en France et âgé de 18 à 25 ans à la date du départ peut réserver un séjour.

[www.depart1825.com](http://www.depart1825.com)

### PROGRAMME SÉNIORS EN VACANCES

L'ANCV, via le programme d'aide au départ en vacances **Seniors en vacances**, propose des séjours vers 195 destinations partout en France, à la mer, à la campagne ou à la montagne à des tarifs très attractifs.

Ce programme permet le départ en vacances de personnes âgées en situation de fragilité économique ou sociale en leur proposant des séjours tout compris (hors transport) à un tarif préférentiel et avec une aide financière sous condition.

Les proches aidants, les aidants professionnels et les jeunes volontaires en service civique qui accompagnent les seniors sur site sont également éligibles à l'aide financière sans condition de ressources.

**Par internet:** [www.ancv.com/seniors-en-vacances](http://www.ancv.com/seniors-en-vacances)

**Par téléphone:** 0 969 320 616 (service gratuit + prix appel)



# À VOIR, À FAIRE À ST-MÉDARD DE MUSSIDAN



## EXPOSITION SAPEURS-POMPIERS

Découverte du patrimoine ancien des Sapeurs-pompiers : tenues, casques, médailles et beaucoup d'autres objets conservés comme autant de témoignages du passé. Le matériel exposé montre les conditions dans lesquelles les unités de secours et d'incendie travaillaient au siècle dernier en Dordogne et en France.

Visite commentée toute l'année sur RDV (max 6 pers.)

☎ 06 77 23 71 34

Bernard GUILLOT  
1 rue du parc  
24400 ST-MÉDARD DE MUSSIDAN

## LES CRÉARTS DE LOLOTTE

Je suis passionné par le loisir créatif, c'est pourquoi j'ai créé Les Cré'arts de Lolotte. Je fabrique diverses choses, objets de décorations, bijoux, papeterie... J'essaie de recycler certains « déchets » du quotidien comme les boîtes à œufs, les capsules de café, des bocaux...

Je crée sur commande et selon mon imagination, je peux personnaliser toute la papeterie comme les faire-part, des boîtes cadeaux... Je fais également pour certaines occasions des ateliers créatifs pour les enfants afin d'éveiller la créativité des enfants.

On peut me retrouver sur différents vides grenier des alentours ou vous pouvez me joindre par téléphone au 06.75.34.77.74 ou par mail à lescreartsdelolotte@gmail.com  
Facebook: Les Cré'arts de Lolotte



## ÉCHO DE LA COMMUNE

### POT DES NOUVEAUX ARRIVANTS

C'est avec grand plaisir que le maire et les conseillers municipaux ont accueilli les nouveaux arrivants sur notre commune des 3 dernières années. La crise sanitaire nous avait privés de ce plaisir. Environ 50 personnes se sont présentées sur les 80 nouveaux foyers conviés. Ce fut un temps riche d'échanges et de rencontres. Bienvenue à tous !



## GEOCACHING SAINT-MÉDARD, ENTRE TERRE ET EAU

Le **géocaching** est une chasse au trésor des temps modernes. Ce loisir consiste à utiliser le système de géopositionnement par satellite (GPS) pour partir à la recherche d'un lieu précis, appelé « géocache » ou « cache », dans divers endroits du monde.

**GEOCACHING ADVENTURE LAB SAINT-MÉDARD, ENTRE TERRE ET EAU**

ALLEZ SUR [GEOCACHING.COM](https://www.geocaching.com)

TAPEZ LE CODE **GCA56K1**

ADVENTURE LAB

La mairie de St Médard de Mussidan a participé à l'élaboration d'une « cache mystère » \* créée par « Trapeur24 » via l'application geocaching.com. Pour trouver ses coordonnées, vous devez d'abord résoudre la Lab Cache de La Zone Humide de Saint-Médard de Mussidan en utilisant l'application Adventure Lab. Dans chaque question réponse vous aurez un indice.

**COORDONNÉES DE LA CACHE\* :**  
N 44° 2'ABC- E 0° 20. DE

PS: La boîte cache mystère contient de petits objets à échanger, vous pouvez en prendre un, mais vous devez alors y déposer un objet de valeur au moins égale). Merci

COMMUNE DE Saint-Médard de Mussidan



### PANNEAU POCKET

Application mobile (**GRATUITE ET SANS INSCRIPTION**) d'informations et d'alertes n°1 en France avec plus de 9 900 collectivités équipées. Mairies, Gendarmeries, Intercommunalités, Ecoles, RPI des enfants, Syndicats des eaux ... les citoyens retrouvent leur vie locale dans une seule et unique application sur leur smartphone. Votre population reçoit en temps réel les notifications des actualités de leur territoire : c'est l'information qui va vers l'habitant !

Exemples d'informations publiées sur Panneau Pocket

Saint-Médard-de-Mussidan  
24400  
Alerte modifiée le 02/05/2023

**CIRCULATION BARRÉE**

Alerte du 02/03/2023 à 10:52  
Du 27 février 2023 au 28 avril 2023,  
la circulation sera barrée suivant  
avancement du chantier sur :

- rue Jean Moulin,
- rue Roger Peyrefiche,
- rue Yves Peron
- rue du 8 mai 1945

**ALERTE LEVÉE**

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION**

PARTAGER

Saint-Médard-de-Mussidan  
24400  
Le 12/05/2023

**Conduite seniors, restez mobiles !**

Stage gratuit d'une journée

**\*\* VENDREDI 12 MAI 2023 \*\***

à la salle des associations de St-Médard de Mussidan (près de la mairie)

de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Attention, la participation se fait sur inscription, de préférence avant le vendredi 5 mai 2023 !  
05 53 53 20 40

**Conduite seniors Restez mobiles !**  
Stage gratuit d'une journée

PARTAGER

# AGENDA

- ☐ 09, 10 et 11 juin : Fête communale
  - 10 juin : ESCA - Marche/Course et VTT
  - 11 juin : Vide ta chambre
- ☐ 17 et 18 juin : Première exposition de maquettisme
- ☐ 1er août : Cluedo géant - Eté actif
- ☐ 18 au 25 août : Exposition peintures
- ☐ 09 septembre : ESCA - Trail des Fontaines
- ☐ 29 septembre : Séance Cassiopéa  
« La chute, on s'en relève ! »
- ☐ 1er octobre : 3<sup>ème</sup> grande foire d'automne
- ☐ 07 octobre: Théâtre
- ☐ 21 octobre : Soirée années 80

Plus d'informations (affiche, horaires tarifs, etc.) sur le site internet de la commune, rubrique AGENDA ou sur l'application Panneau Pocket.

**SAMEDI 10 JUIN 2023**  
**Saint Médard de Mussidan**  
**En fête!**

**Marche / Course**  
 Circuits : 5 km - 10km (Option cumulé) 15 km

**VTT**  
 Circuit : 30 km

À partir de 16h  
 Départ de l'église

Inscription sur place : 5€  
 Une licence sportive à charge participant

avec le **COMITÉ DES FÊTES** DE SAINT-MÉDARD DE MUSSIDAN

START ESCA ST-MÉDARD DE MUSSIDAN ORGANISATION

**SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN**  
**ORGANISE SA 1ÈRE EXPOSITION DE MAQUETTISME**  
**LE 17 ET 18 JUIN 2023**  
à la Salle des fêtes de St-Médard de Mussidan

**EN DÉMONSTRATION :**  
 Maquettes : voitures, bateaux, avions, trains, ... (statique et radio commandée)

Imprimante 3D, Plotter, Laser

**AVEC LA PARTICIPATION**  
 CLUB MAQUETTISME 24  
 Monteil

à la Salle des fêtes  
 Samedi 14h à 18h  
 Dimanche 10h à 12h / 14h à 18h  
**ENTRÉE GRATUITE**

## CLUEDO : JEU DE PISTE ET D'ENQUÊTES

Mercredi 1er août, de 17h à 19h - 8 €

Les réservations se font directement auprès de l'Office de tourisme.

Pour rappel, le programme Eté actif est un dispositif déployé par le Conseil départemental de la Dordogne et organisé en partenariat avec la Communauté de Communes Isle et Crempse et l'Office de tourisme de Mussidan-Villablard. Il a pour vocation de proposer des animations sportives de loisirs pendant la période estivale à des tarifs intéressants pour le grand public. L'objectif est de valoriser l'accessibilité de la pratique sportive, mais de valoriser également notre territoire.

**SAINT-MÉDARD DE MUSSIDAN**

**Vide ta chambre**  
 SALLE DES FÊTES DE ST-MÉDARD DE MUSSIDAN  
**DIMANCHE 11 JUIN 2023**  
 RÉSERVATIONS : 06 81 91 96 90 / 06 89 50 11 38

DE 9H À 17H **GRATUIT**

COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-MÉDARD DE MUSSIDAN

## Exposition Peintures

**Exposition de plusieurs artistes**

du 18 au 25 août 2023  
 de 13h30 à 18h30

Salle des fêtes de St-Médard de Mussidan  
 Entrée gratuite



**INTERSPORT**

**TRAIL DES FONTAINES**  
 Dimanche 03 septembre 2023

**TRAIL : 32 km**  
**TRAIL COURT : 22 km**  
**TRAIL DÉCOUVERTE : 10 km**  
**RANDO : 10 km**  
**Fonmoure - Sourzac (24)**

infos & inscriptions : **KLIKEGO**

# VIE ASSOCIATIVE

## SAVATE CORIOS BOXING CLUB

Pour résumer, l'année sportive du Savate Corios Boxing Club de Saint Médard de Mussidan: 97 licenciés, 2 labels (les seuls de Dordogne), nous sommes le plus gros club de Dordogne, 1 vice champion France combat DUFREIX Thomas, 3 nouveaux moniteurs Mike BRET, Matt BRET et Sylvain JEGOREL à Montmoreau, un 4<sup>ème</sup> moniteur en formation pour le développement de la self-défense. Très bonne saison pour nos boxeurs et boxeuses. Un stage de formation des futurs moniteurs de Nouvelle-Aquitaine avec plus de 10 candidats formés au gymnase de Saint-Médard de Mussidan et notre président qui a passé son BPJEPS de Kick Boxing ainsi que la formation pour le sport sur ordonnance. Pour l'année qui arrive, nous prévoyons 2 compétitions, une nationale et une de Ligue. Avec l'aide de l'ans, nous allons mettre en place une aide pour les foyers modestes avec une gratuité dès inscription à la rentrée 2023.

Les lundis et jeudis, à partir de 18h30 pour les enfants et de 19h30 pour les adultes.

Renseignements au 06 67 28 83 36.

## RCM RUGBY

Pour cette saison 2022/2023, le RC MUSSIDAN Rugby joue en RÉGIONALE 1 de la LIGUE NOUVELLE AQUITAINE. Christian TORREGROSSA assure la présidence du RCM.

Pas de changement pour nos équipes séniors qui sont toujours entraînés par Martin GADY, David FOURNIER, Mickael FAYOLAS et Yohan SURGET.

Notre équipe 1 termine 5<sup>ème</sup> de sa poule et va jouer un barrage pour une qualification en Challenge de France.

L'équipe réserve termine 2<sup>nde</sup> de sa poule et vient de remporter la Finale du Terroir face à MONTIGNAC, elle est aussi qualifiée pour les 8<sup>ème</sup> de finale de la Ligue et pour les 32<sup>ème</sup> de finale du Championnat de France.

Continuité chez nos équipes jeunes U16 et U19, toujours en entente avec MONTPON elles participent au Championnat Régional de la LIGUE et sont, elles aussi, qualifiées pour les Finales du Terroir.

La section féminine, Les Fées No Men, associée à MONTPON, présente cette saison une équipe sénior féminine à X uniquement. Quatrième de leur poule, elles vont disputer la Finale du Terroir face à TERRASSON le 6 MAI. L'École de Rugby sous la responsabilité de Thaïs FAIT et de nombreux éducateurs, a participé à tous les tournois organisés par le Comité Départemental, ainsi que les tournois privés de fin de saison.



## UNION MUSICALE DE MUSSIDAN

Au cœur de Mussidan, sur la place de la République, se trouve l'espace Allary, hébergeant l'Union Musicale de Mussidan (UMM).



Cette association, qui fête ses 160 printemps, est composée de l'école de musique José Valiente, qui propose l'apprentissage d'un large panel d'instruments (cordes, vent, percussion), du solfège, du chant et offre aussi la possibilité aux plus jeunes de faire leurs premiers pas musicaux grâce aux cours d'éveil musical. Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet: [www.unionmusicalemussidan.com](http://www.unionmusicalemussidan.com)

L'école de musique a organisé le 17 décembre 2022 un magnifique arbre de Noël où parents et enfants ont pu fêter Noël en musique et avec le père-noël qui nous a gâtés.

L'UMM et ses musiciens participent régulièrement aux cérémonies, comme celles du 11 novembre et du 26 mars à Saint Médard, ainsi que de nombreux autres événements conviviaux tout au long de l'année.

L'UMM, c'est également son orchestre, dirigé par Thierry Chateaufort avec deux concerts annuels. Dernièrement, l'orchestre a donné deux concerts à guichets fermés : le 20 novembre 2022, une dimanche après-midi (une première !) et le 25 mars 2023. De nombreux événements sont prévus cette année, notamment une journée Portes-ouvertes le 24 juin, en écho à la Fête de la Musique, avec les auditions de nos élèves, des prestations des groupes pop-rock et jazz et bien entendu un concert de l'orchestre.

Venez nous rencontrer sur place, une permanence est organisée le mercredi de 14h à 17h, le samedi matin, de 9h30 à 12h30, hors vacances scolaires.



### Union Musicale de Mussidan

Place de la République Espace Allary - 24400 Mussidan

Tel: 05 53 80 55 01

[unionmusicale.mussidan@outlook.com](mailto:unionmusicale.mussidan@outlook.com)

[www.unionmusicalemussidan.com](http://www.unionmusicalemussidan.com)

Facebook: Union Musicale de Mussidan

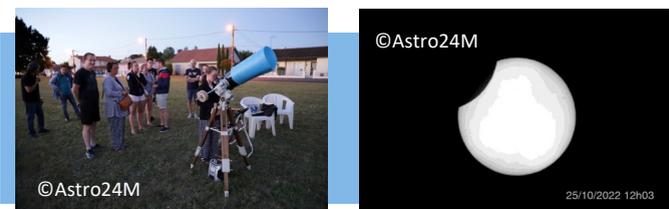
[www.youtube.com/channel/UCRuP4Dx314Dhn849-4JQLDQ](https://www.youtube.com/channel/UCRuP4Dx314Dhn849-4JQLDQ)



Crédit photo : Lucila Vairo, 2023

## ASTRO 24 M

Astro24M Si vous vous intéressez au ciel et à l'espace, n'hésitez pas à rejoindre Astro24 du Mussidanais (Astro24M), un club d'astronomes amateurs créé en 2016 à St-Médard mais dont les membres viennent aussi des alentours (Montpon, Bourgnac, Neuvic...). L'effectif est d'une dizaine de membres chaque année. Nos travaux se répartissent entre deux activités principales : d'une part des réunions, les jeudis soirs environ toutes les 3 semaines (selon la lunaison) à la salle Le Trieur, où nous abordons différentes connaissances et compétences en astronomie, par exemple les constellations du ciel de la saison, la mécanique céleste, l'utilisation des télescopes, etc... Et d'autre part des observations du ciel le vendredi ou samedi soir (selon météo et pas quand la Lune est pleine ou presque) sur le site du terrain de cross, rue de Anguilles, aussi bien à l'œil nu, pour les constellations ou les passages de satellites, qu'avec nos télescopes pour les planètes, comètes, amas d'étoiles, nébuleuses ou galaxies. Par ailleurs, nous organisons aussi des sorties vers des sites d'astronomie, comme le radiotélescope de Nançay en 2017 et la Cité de l'Espace en 2018. Fidèles à notre vocation d'éducation populaire, nous ouvrons aussi nos activités au public, notamment une fois par mois pour notre soirée d'observation, en début de lunaison. Et nous participons localement aux grands rendez-vous nationaux comme « On the Moon Again » (23 ou 24 juin), les Nuits des Etoiles (11 ou 12 août), avec une centaine de participants, la Fête de la Science ou Le Jour de la Nuit (début octobre) pour alerter le public sur le problème de la pollution lumineuse, ainsi que pour les phénomènes remarquables quand il s'en produit comme l'éclipse partielle de Lune du 28 octobre. [Informations sur le forum en ligne : astro24m.forumactif.org](http://astro24m.forumactif.org), contact : Michel Favret 05.53.81.00.06.



Cela illustre l'action auprès du public. Photo prise le 08/07/2022 à l'occasion de la soirée « On the Moon Again » (observation de la Lune)

Une illustration « astro » avec cette photo de l'éclipse partielle de soleil du 25 octobre prise depuis le terrain de cross.

## CLUB DES AMIS

Nous remercions Intermarché de nous avoir permis de vendre des créations entièrement recyclées. Cela a été un vrai succès.

Depuis plusieurs années maintenant, nous confectionnons des doudous « chouette » pour les participants du jeu de piste de la Forêt du Vignoble ». L'association « Le Club des Amis » se réunit autour de jeux, d'ateliers créatifs et bien d'autres moments conviviaux ! Alors n'hésitez pas à faire les curieux, tout le monde y est le bienvenu !



### Renseignements:

Mme MAURY au 05 53 82 02 12  
Les jeudis de 13h30 à 17h00 au trieur, salle associations.

## COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes de St Médard a organisé pour la première fois 2 nouvelles manifestations:

⇒ Le samedi 17 décembre 2022 un marché de Noël avec comme attraction un manège à pédales "l'Aérofab" qui a été apprécié pour le plus grand plaisir des enfants et même des parents. Nous avons eu droit à 2 visites du Père Noël.

⇒ Le samedi 04 février 2023, un vide dressing.

Pour ces 2 événements, nous avons dû refuser des exposants. Ceux présents nous ont félicités de l'organisation.

Le dimanche 02 avril 2023, le traditionnel vide grenier a eu lieu bien que le mauvais temps a été une fois de plus de la partie. Nous remercions la cinquantaine d'exposants présents.

Pour ces 3 manifestations " Fête des gosses" a vendu des crêpes, bonbons, au profits des écoles.

Prochaines manifestations: [VOIR AGENDA](#)

Nous serons heureux d'avoir parmi nous de nouveaux bénévoles.



## ASSOCIATION FÊTE DES GOSSÉS

Nos manifestations:

- ⇒ Emballage de cadeaux à Intermarché
- ⇒ Stand pour le marché de Noël
- ⇒ Une crêpes party pour la chandeleur à Netto
- ⇒ Et enfin le carnaval avec un Pétassou créé par les petites mains de La Dryade. Les enfants se sont déguisés pour l'occasion.

Nous remercions la participation active des membres de l'école.

[assofetedesgosses@gmail.com](mailto:assofetedesgosses@gmail.com) / tel. 06.75.34.77.74

## NOUVELLES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

### TRICOTINE 24

TRICOT - CROCHET - BRODERIE

LES VENDREDIS, DE 14H À 17H  
SALLE DES ASSOCIATIONS  
"LE TRIEUR"  
SAINT-MÉDARD DE MUSSIDAN

“ Venez nombreux passer un moment convivial en partageant vos idées, et vos ouvrages ! ”

Contact:  
06 45 32 29 43  
(10€)

### Cedelart

vous propose, gratuitement, deux séances d'atelier d'arts plastiques à Saint-Médard de Mussidan.

Dès septembre, tous les mercredis :

- de 15h à 16h : ATELIER D'INITIATION pour les débutants (à partir de 5 ans)
- de 16h à 17h : ATELIER DE PERFECTIONNEMENT ET D'INITIATION pour les confirmés (ados et adultes)

La capacité d'accueil est de 12 personnes maximum.

Salle du "Trieur" St-Médard de Mussidan 24400  
Renseignements: Daniel - 07 87 14 71 44  
Dany - 07 82 16 97 23

# Du côté des écoles . . .

## EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DES ECOLES

### Ecole maternelle

#### Conseil d'école du 09 mars 2023

##### 1. Projets et activités particulières

- USEP : une animation sportive autour du thème courir, sauter, lancer et de l'album Elmer /course 21 février au gymnase pour les PS.MS conduite par M. Pichon. Les enfants avaient préparé les actions sauter, lancer dans la salle de motricité. La classe est aussi venue s'entraîner au gymnase aux activités de courses et aussi pour appréhender ce nouvel espace qu'est la salle de sport. Ils n'ont eu aucune difficulté à s'engager dans les ateliers et ont participé avec enthousiasme et dans le respect des règles. Nous avons invité une classe de PS.MS de St-Astier. Cela a donné l'occasion de rédiger des messages et de recevoir des réponses, de travailler la découverte de l'écrit par la dictée à l'adulte. Le pique nique qui a suivi dans la cour de l'école a été préparé la veille par les enfants. Ils avaient écrit à la cantinière avant les vacances pour lui demander de fournir les ingrédients et l'ont préparé en classe. Les MS-GS devaient participer à un cross dans la forêt de Beaupouyet le 7 mars [...] reporté au 2 Mai - grève.
- Noël à l'école : Remerciements à la Mairie pour le spectacle de marionnettes (le spectacle, cette année, n'a pas fait l'unanimité) et le financement des cadeaux pour les classes. Il a été choisi des nouveaux vélos afin de travailler le savoir rouler et l'équilibre avec les plus grands, des porteurs pour les plus petits. Lors des sorties vélos organisées par l'école élémentaire, il s'avère que les compétences des élèves sont très différentes. C'est pourquoi, nous souhaitons nous doter des roulants nécessaires pour organiser des séances d'apprentissage. Après, une représentation de petites rondes et danses devant les parents, le Père Noël est venu apporter les cadeaux dans la cour de récréation avec l'aide des services techniques. Dans les classes ils ont découvert aussi des cadeaux au pied des sapins : un livre offert pour chacun (financés par l'asso Les Petits de la Maternelle). Les enfants ont participé au Marché de Noël organisé par le comité des Fêtes et au cours duquel l'asso Fêtes des gosses a tenu un stand. Nous avons confectionné des roses des sables et des pains d'épices.
- Ecole et Cinéma: Les 2 classes sont inscrites au Projet école et cinéma. Les MS-GS ont eu une 1<sup>ère</sup> séance au mois de Novembre, les 4 Ms de la classe de Mme Hurdebourcq ont pu y participer. Les 2 classes ont eu une séance le 20 février, les prochaines : 9 et 10 Mars. Pour les PS.MS il s'agissait de court- métrages tirés d'album de Léo Lionni, un auteur de littérature de jeunesse, dont les albums sont présents dans nos classes. Pour les MS.GS, un ensemble de court-métrages intitulé Le grand dehors. Cette année, l'organisation des séances est compliqué : peu de délai pour choisir, des retards de projection... [...]
- Carnaval : cette année, nous avons permis aux enfants de fêter Carnaval sur le temps scolaire. Les enfants se sont déguisés à l'école, ont préparé des sacs de confettis, ont pu danser et confectionner des masques. Nous avons retrouvé les élèves de l'école élémentaire l'après midi pour un petit défilé des classes, voir brûler le petit Pétassou et partager un goûter (chocolat chaud et viennoiseries) offert par le CCAS. Le Pétassou a été fabriqué par les petites mains de la Dryade. Les résidents avaient été conviés à assister à ce moment festif mais la météo était très mauvaise donc nous les retrouverons pour d'autres moments à partager.
- Projet intergénérationnel : nous avons un projet avec la Dryade constitué d'échanges de courriers et de rencontres programmées tout au long de l'année. Quelques résidentes sont venues assister aux danses présentées par les enfants à Noël. Le 30 janvier l'animatrice de la Dryade est venue avec 2 résidentes pour partager des galettes des rois et visiter notre école. Le 16 Mars, la classe de maîtresse Hélène ira à la Dryade afin de visiter et jouer à des jeux de société. La prochaine rencontre est prévue au mois d'avril pour la classe de maîtresse Florence qui se rendra à son tour à la Dryade.
- APC :Mme Pack prend ses élèves de MS et de GS sur le temps de pause méridienne pour travailler des notions qui sont à approfondir en petits groupes.

## Inscriptions maternelle / Pour la rentrée 2023 (enfants nés en 2020)

1. Inscription en Mairie (05 53 81 00 29) avec livret de famille et justificatif de domicile.
2. Admission à l'école : sur RDV (05 53 81 19 93 ou ce.0240878z@ac-bordeaux.fr) avec livret de famille et carnet de santé.

Sur la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> période, les MS ont travaillé le langage : s'exprimer dans un langage syntaxiquement correct, accroître son lexique, communiquer, et un second groupe de MS et GS mélangés autour de la construction du nombre et son utilisation. Pour la 4<sup>ème</sup> période, 2 groupes un de MS et un de GS, travaillent sur des compétences de motricité fine, accroître sa dextérité et son aisance dans les gestes graphiques.

- Semaine de la Maternelle : chaque année la DSDEN 24 organise la semaine de la Maternelle afin de promouvoir l'école Maternelle et les différentes activités et projet qui y sont réalisés. Des formations sont proposées conjointement aux enseignantes et aux Atsem. Nos 2 atsem participent à ces formations sur le fonctionnement du cerveau, les inégalités filles-garçons, les stéréotypes de genre.
- Réparation de la prochaine rentrée scolaire : La directrice reprendra bientôt contact avec le RAM (Réseau d'assistante maternelle) afin de remettre en place une convention permettant aux futurs écoliers de préparer leur rentrée avec leur assistante maternelle en venant à l'école sur des temps de classe en fin d'année scolaire. Les GS iront visiter la classe de CP en fin d'année.
- Projet jardin : la classe des PS.MS investit les carrés potagers. Après désherbage et préparation de la terre, des choux et des salades ont été plantés ainsi que des plants de fraisiers et un pied de framboisier, des fèves et des épinards ont été semés.
- Nos 2 classes sont inscrites au Festival La Vallée. Une journée entière avec 2 spectacles et des animations à Saint Aquilin fin Mai ou début juin.
- La classe de Mme Pack a un projet autour du blé et se rendra le 30 juin à Varaignes pour une animation autour de l'énergie hydraulique et de la fabrication du pain.

**2. Santé - sécurité :** Le 14 février, le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles a été suspendu. Nous maintenons un lavage des mains régulier, ainsi que l'aération et la désinfection des zones les plus fréquemment touchées par les enfants pour limiter la propagation des virus hivernaux classiques. Exercice PPMS confinement le 28 février .

**3. Travaux et investissements** [...] Les 2 directrices ont prévu un conseil d'école extraordinaire des 2 écoles en invitant un représentant de la CCICP afin d'avoir des réponses sur les travaux des 2 écoles qui ne sont pas effectués et demandés depuis bien longtemps. Ainsi que sur les travaux effectués mais qui ne donnent pas satisfaction. La connectivité de la bibliothèque est en cours d'élaboration par la société Stargate.

**4. Questions diverses:** Des remontées de parents d'élèves au sujet de l'équilibre des menus de la cantine et le choix d'un menu hamburgers-frites pour Noël. Une réponse sera apportée prochainement.

### Ecole élémentaire

#### Conseil d'école du 30 mars 2023

##### 1. Bilan des activités pédagogiques menées.

Un point est fait sur l'absence non remplacée de Mme Placide. Les élèves ont été répartis dans les autres classes, les effectifs sont de 30 dans les 3 classes. La mairie va envoyer un courrier à l'inspection.

- Kit matériel 30 min de sport par jour reçu en octobre.

Les classes de cycle 3 bénéficient sur cette période de l'intervention d'un éducateur du conseil départemental pour l'escrime. Elles se sont rendues à la forêt de Beaupouyet le 21 mars pour le cross organisé par l'USEP.

Pour les classes de cycle 2, une convention avec le tennis de table de St Médard a été signée et l'éducateur du club donne des séances d'1h par classe, tous les vendredis jusqu'aux vacances. Les élèves se sont rendus à la forêt de Beaupouyet mardi 14 mars pour le cross.

Dans le cadre du projet autour de l'alimentation, et par le biais de l'inscription de l'école à la semaine du goût, toutes les classes ont bénéficié de l'intervention d'une diététicienne (8 décembre) qui leur a appris à composer un petit déjeuner équilibré. Ils ont pu réinvestir tout le

travail fait en classe sur les groupes d'aliments. Intervention gratuite.

Ce même jour, les CE2-CM1 et CM1-CM2 ont pris un petit déjeuner anglais à la cantine. Les 2 autres classes, le 15 décembre. Les cantinières sont remerciées.

3 classes ont participé au concours de dessin « J'en mange 5 », mais n'ont pas été lauréates. Elles ont reçu le journal Le Petit Quotidien sur les légumes.

La classe de M. Pichon a reçu un enseignant de l'école des sciences pour un travail autour de l'impact environnemental des rencontres sportives. Les élèves ont mis en place une fresque du climat.

Toutes les classes participent à Mathendordogne. Les CE2-CM1 ont participé au défi en ligne le lundi 20 mars.

Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 participent au concours défi photo problème proposé par le département. Il s'agit de proposer aux autres classes inscrites un problème mathématique à partir d'une photo et de résoudre ceux proposés par les autres classes. La communication se fait via l'ENT.

L'équipe enseignante a fait appel à l'association « Pour les enfants du pays de Beleyme » pour des actions sur le jardin. La 1<sup>ère</sup> séance, pour les cycles 2, a eu lieu mardi 28 février sur le thème des petites bêtes du compost. La 2<sup>ème</sup> séance, le 25 avril, sera « De la graine au fruit », avec procédé de germination, découverte des organes reproducteurs d'une fleur, atelier jardinage, les familles de légumes. La séance 3 concernera toutes les classes mais sur 2 dates différentes, sur le thème des auxiliaires du jardin (insectes et fleurs), le 4 mai (cycles 3) / 5 mai (cycles 2). La 4<sup>ème</sup> séance a pour thème « Les bons gestes du jardinier ».

La classe des CE1-CE2 a été retenue pour participer au projet « Ceux qui nous régulent » lancé par Le Pays de l'Isle en Périgord. C'est une structure qui fédère les 4 communautés de communes (Grand Périgueux, CCIVS, Isle Crempse en Périgord et Isle Double Landais) autour du Projet Alimentaire Territorial. Cela vise à remettre notre alimentation au centre des préoccupations et à faire du lien entre producteurs, cuisiniers et consommateurs.

L'école a reçu la labellisation de l'éducation nationale sur le Développement Durable, thème des déchets qui s'ajoute à celui déjà reçu de l'association Eco-Ecole.

La classe de CE2 CM1 s'est inscrite à la semaine des médias et de la presse à l'école qui a lieu cette semaine. Cela a permis aux élèves de recevoir différents journaux et magazines de presse écrite. Mardi, ils ont assisté à un webinaire au cours duquel 3 journalistes ont présenté leur métier et ont expliqué la différence entre information et rumeur, information et fake news, information et publicité et information et opinion. Ils ont évoqué également les sources des informations et comment vérifier qu'elles sont vraies.

Auparavant les élèves avaient abordé ces notions en classe depuis plusieurs semaines. L'accent est porté sur la capacité à déceler les fausses informations sur internet.

### 2. Programme PHARE et règlement intérieur

Le programme PHARE est le programme de lutte contre le harcèlement scolaire, présenté lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école.

La directrice a été désignée comme personne ressource et a bénéficié d'une journée de formation. Le harcèlement est aujourd'hui puni par la loi du 2 mars 2022. Les enfants doivent bénéficier de 10h de formation dans l'année, les agents du périscolaire, les enseignants doivent aussi être sensibilisés, de même que les parents. Tout ce qui est demandé se mettra concrètement en place à la rentrée prochaine.

### 3. Effectifs et prévisions pour la rentrée 2023

L'école compte 96 élèves inscrits.

En prévision, pour la rentrée 2023, il y aura 94 élèves répartis comme suit : CP : 11 / CE1 : 14 / CE2 : 21 / CM1 : 24 / CM2 : 13

ULIS : 11 pour le moment dont 1 en CP, 1 en CE1, 2 en CE2, 1 en CM1, 4 en CM2

### 4. Point financier de l'association de l'école élémentaire

Le cahier de compte va être transmis à M. Guillot. La vente des photos a rapporté 835€. Au 27/03/23 le bilan des écritures est de 6 228.10€.

## CANTINE



### Rois et reines 2023



Neige à l'école

### Carnaval



## P'tit dej' anglais



Après un travail en anglais sur le petit déjeuner et en sciences sur l'alimentation, les élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont dégusté, le jeudi 8 décembre, un copieux petit-déjeuner anglais offert par la municipalité et préparé par les cantinières. Ils ont apparemment apprécié...les plats vides ont pu en témoigner!

## Projet Alimentaire Territorial « Ceux qui nous régulent »

Sous le chapiteau du parc du Château de Neuvic les enfants des écoles de St Front de Pradoux, de St-Médard de Mussidan et Périgueux ont pu partager leurs expériences et leurs connaissances sur l'alimentation locale.

« Ceux qui nous régulent » leur a permis de découvrir les produits locaux, les producteurs, les cuisiniers, leurs métiers et le territoire.

L'objectif est également de fédérer les cuisiniers de leur restaurant scolaire, les enseignants et les producteurs dans un projet afin que chacun se sensibilise à l'agriculture et à l'alimentation locale de qualité.

Accompagnés par l'association « Pour les enfants du Pays de Beleyme » en classe et lors d'une visite de ferme les enfants ont participé à des 5 sens pour reconnaître et découvrir les légumes autrement.

Le jury leur a remis des prix pour leurs recettes hautes en légumes : un gâteau à la carotte, un flan au chou-rave (plat préparé par les élèves de St-Médard qui a reçu le prix du meilleur goût) et un crumble pomme-fenouil.

Pour leur participation active au cours de l'année, les classes ont reçu différents prix, ils se verront également doter d'un carré potager afin de continuer cette sensibilisation en classe. Le spectacle Chanson aux pommes a conclu cette journée de partage.

Publication de Pays de l'Isle en Périgord, sur Facebook, le 17 mai 2023



## RESTAURANT SCOLAIRE de St-Médard de Mussidan

140 repas/jour  
40 maternelles, 85 élémentaires et 15 adultes (personnel, enseignants et AESH)

**PERSONNEL :**  
Agents restauration scolaire:  
Marie-Agée (responsable), Nadine (secourde de cuisine)  
Cécile et Christine (logicienne en restauration)  
Carole et Sabrina (ATSEM : service, accompagnement des convives)  
Estelle, Yvanne, Céline (service, accompagnement des convives)

**MISSIONS :**  
Planifier les repas selon les consignes : (programmable)  
d'un « plan alimentaire » élaboré sur 4 jours et pour 5 semaines par un diététicien-chercheur formateur (cf. Formation Pays de l'Isle « apprendre à utiliser cet outil, en fonction des approvisionnements, de la saisonnalité des légumes et des goûts des enfants »).  
Ce plan établit les fréquences (sur 20 repas):  
- les différentes viandes (viandes françaises)  
- les combinaisons légumineuses et céréales  
- les produits laitiers et/ou fromage (3 repas sur 4)  
- les fruits et légumes de saison  
- le repas « végétarien » \*  
- le repas « poisson » \*

**Loi Egalim**  
C'est la Loi Egalim  
- rééquilibrer les apports entre protéines animales et végétales  
- limiter les produits laitiers et/ou fromage  
- favoriser une alimentation saine et durable  
- lutter contre le gaspillage alimentaire  
- récompenser au plus juste les agriculteurs

**Loi Egalim**  
156 000 participants  
68 300 articles  
5 000 débats  
5 000 amendements

Concernant les produits BIO, nous nous fournissons auprès:

- « d'un producteur de viande de bœuf et de veau » à Ferme de Pradoux à St-Cyrot. Environ 1 t04 par mois, elle nous assure la livraison des steaks hachés, du bœuf bourguignon et de la blanquette de veau (en fonction des dates d'abatages).
- « d'un producteur de légumes » Les Jardins de la Ménagère à Moulin Neuf qui nous livre tous les légumes. Les menus et les commandes sont établis en fonction des disponibilités et des saisons.
- « pain « bio », fourni et livré par la boulangerie Beauvais de St-Front de Pradoux, les pains, pains et viennoiseries. Les pains, c'est la boulangerie « Le Pain Michou » de Mussidan.

## GASPIPAGE ALIMENTAIRE

Après chaque repas, des élèves recotent les déchets et les poubelles.  
En moyenne, sur l'ensemble de l'école primaire (maternelle et élémentaire), le gaspillage représente 10g enfant.  
Les enfants sont servis à l'assiette, ce qui permet de donner une portion au plus juste, par rapport à leur âge, leur goût et éventuellement leur spécificité (PA, allergies, sans porc, etc.).

**AFRICHAGE MENU**  
Les menus sont affichés sur le site internet de la commune: www.stmedardmussidan.fr  
Ainsi que sur les panneaux d'affichage des 2 écoles, à la garderie et à l'entrée du restaurant scolaire (côté cour de récréation).

**Evènements clés**  
Chaque année, la cantine organise des repas « spéciaux » pour:  
- la semaine du goût  
- le repas de Noël  
- la galette des rois  
- évènements sportifs  
- barbecue en fin d'année scolaire  
- évènements ponctuels (jeûne-déj)

**Assurer le nettoyage et la désinfection des lieux et matériels**  
Le personnel suit régulièrement des formations\*, cherche toujours de nouvelles idées et recettes et se tient à votre disposition tous les jours d'école de 8h à 13h.

**Formations de Marie-Agée en lien avec la restauration collective**  
- Introduction du BIO en restauration collective (2011)  
- Utilisation des produits BIO en restauration collective (2012)  
- Application des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire - HACCP (2013)  
- HACCP (2ème partie) 2013  
- Première formation « Hygiène alimentaire en production repas » 2014  
- « Le repas à l'école, un temps d'éducation de plaisir » 2014  
- La qualité nutritionnelle et les menus en restauration scolaire 2014  
- « Le repas à l'école, un temps d'éducation » 2015  
- Réception et remise en température des préparations en liaison froide 2016  
- Accueil des enfants ayant une alimentation particulière 2016  
- L'accueil de l'enfant ayant des sensibilités alimentaires 2019  
- Les menus végétariens 2021  
- SMD2 : mélange écologique 2021  
- Cuisine BIO et locale 2021  
- Focus sur les plats végétariens, BIO 2022  
- Elaboration du plan alimentaire 2022

**Formations de Nadine en lien avec la restauration collective**  
- La santé par l'assiette 2008  
- Méthode HACCP 2010  
- Qualité de l'assiette repas  
- Formation des techniques évolutives de cuisson 2020  
- L'éducation du goût, le plaisir moteur de l'équilibre alimentaire 2020  
- Matière de l'hygiène alimentaire et mise en place d'un système HACCP 2004

Document concernant le restaurant scolaire remis à chaque élèves des écoles. Consultable sur le site internet.

## ENVIRONNEMENT

### Les landes humides de Gavardies : un patrimoine naturel exceptionnel !

Dès les années 1980-90, les landes humides de Gavardies sont identifiées pour leur patrimoine biologique par Monsieur Charmois dans un rapport intitulé « Les landes humides de Gavardies : Préservation de leurs richesses biologiques ». Il documentait notamment la présence de nombreuses espèces d'oiseaux sur le site, pour certaines aujourd'hui disparues, telle que le Busard cendré. Jusque dans les années 1950, ce type de landes occupait de grandes superficies sur les communes de St-Médard-de-Mussidan et Beaupouyet. En effet, ces milieux étaient autrefois utilisés par l'homme dans le cadre d'un système agropastoral traditionnel (pâturage extensif, fauche des bruyères pour la litière des animaux, utilisation des brandes pour la réalisation de clôtures ou de toits de chaumes). Ces divers usages et modes d'intervention permettaient de maintenir une mosaïque de milieux naturels diversifiés abritant des espèces de faune et de flore caractéristiques des landes humides. Cependant, depuis 60 ans, en raison de la plantation (sylviculture) ou de la mise en culture des landes, ou bien en raison de la déprise agricole (abandon de l'utilisation de ces milieux), les landes se sont beaucoup raréfiées et ne sont présentes plus qu'à l'état relictuel aujourd'hui.

Le site de la lande de Gavardies est ainsi aujourd'hui l'un des derniers secteurs où la lande est toujours présente, et de ce fait constitue un patrimoine naturel remarquable qu'il convient de préserver. Depuis 2019, une partie du site a été acquise par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est de protéger ces parcelles d'éventuelles dégradations et de mettre en œuvre une gestion qui permette de restaurer ou de maintenir un bon état de conservation des milieux naturels et des espèces présentes.

En effet le site accueille des espèces animales et végétales très rares et protégées, c'est le cas notamment d'un petit papillon que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans le département de la Dordogne : l'Azuré des mouillères. Le cycle de vie de ce papillon est tout à fait particulier, car il a besoin de la présence d'une plante, la Gentiane pneumonanthe (elle aussi une espèce rare et protégée) sur laquelle la femelle papillon va pondre ses œufs pendant l'été, et de fourmis du genre Myrmica.

Ces deux conditions doivent être réunies car une fois l'œuf éclos, la chenille de l'Azuré des mouillères commence son développement en se nourrissant de la Gentiane, puis, au bout de quelques jours, se laisse tomber à terre et se fait passer pour une larve de fourmi en émettant les mêmes phéromones. Les fourmis vont alors transporter la chenille dans la fourmilière, l'élever et la nourrir pendant tout l'hiver, pensant qu'il s'agit de leur couvain. La chenille va même effectuer sa métamorphose dans la fourmilière et n'en sortira transformée en papillon qu'au printemps suivant !

Les actions menées sur le site par le Conservatoire Nouvelle-Aquitaine visent entre autres à préserver ces espèces et leurs habitats.

Lien vers le site internet du Conservatoire : <https://cen-nouvelle-aquitaine.org/>



## PAPILLON RAVAGEUR DU PALMIER

Encore un nouveau papillon à ajouter à la liste des ravageurs !

Le papillon du palmier est un lépidoptère originaire d'Amérique du Sud qui s'attaque aux tiges, aux feuilles ainsi qu'aux troncs des palmiers d'ornement.

Le Paysandisia archon, encore appelé le Sphinx du palmier est diurne et mesure entre 9 et 11 cm. Ce ne sont pas les adultes dont il faut le plus se méfier, mais bel et bien des larves qu'ils déposent généralement près de la couronne du palmier.

*En cas d'invasion remarquée ou de symptômes appuyés sur les palmiers, il est important d'agir et d'éviter toutes propagations des papillons, qui deviennent parfois de véritables fléaux pour les jardiniers et les autorités locales.*



## ■ NAISSANCE

02/12/2022 : Eva, Mia, Alba JOLIVET

10/12/2022 : Kaylie, Inès BAPTISTE

21/12/2022 : Clara DALMART

06/04/2023 : Marceau, Leon VERGNAUD

09/05/2023 : Louis, Didier FLAYAC

## ■ MARIAGE

14/01/2023 : Émilie PÉRALÈS et Arnaud MONTEGARGANO

28/01/2023 : Christine GOUHIER et Daniel GUILLAUMARD

## ■ DÉCÈS

07/12/2022 : **Jacqueline Annie MATHIEU** épouse de André Jean DULUC

12/12/2022 : **Chantal Françoise RIOU** veuve de Marcello DI AMARIO

26/12/2022 : **Jeanne Renée DURAND** épouse de Noël André REBEYROL

07/01/2023 : **Jeannine FAYOLAS** veuve de Jean René BEAU

15/01/2023 : **Odette SISTRAC** veuve de Henri Robert Louis NABOULET

06/02/2023 : **Emmanuel Jean LABAT** époux de Éveline Berthe Eugénie CAZAUX

23/02/2023 : **Annonciade Marie PETRETTI** veuve de Joseph Raymond Marin David RIVIÈRE

01/03/2023 : **Michel Emile PAYEN** époux de Lucie Irène Renée BODY

31/03/2023 : **Pierre André Michel LEPRÊTRE** époux de Josseline Simone Louise KATONA

12/04/2023 : **Nicole SOLBET** épouse de Bernard François DUBOE

# ETAT CIVIL



## UN PROJET DE RÉNOVATION ?

RÉNOVEZ



Isle  
RÉNOV

ADAPTEZ



AIDES  
FINANCIÈRES

CONSEILS  
TECHNIQUES

PROGRAMME  
HABITAT  
2021-2026

France  
Rénov'

Agence  
nationale  
de l'habitat

L'équipe du Pays de l'Isle vous accompagne... Les étapes:

1. Prise de contact
2. Visite du logement
3. Dépôt d'un dossier de demande de subvention
4. Réalisation des travaux
5. Paiement des subventions

**Travaux concernés:** - faire des économies d'énergies - Rénover un logement dégradé - Adapter un logement à la perte d'autonomie

*Vous pouvez les contacter en prenant RDV lors d'une permanence,  
par téléphone 05 53 35 13 53; par mail [habitat@pays-isle-perigord.com](mailto:habitat@pays-isle-perigord.com)  
ou en vous inscrivant sur le site [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)*

PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD  
98 bis, avenue du Général de Gaulle  
24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES  
[www.pays-isle-perigord.com](http://www.pays-isle-perigord.com)

## MAIRIE OUVERTURE

Lundi / Mardi /  
Mercredi / Vendredi :  
8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h00  
Jeudi et Samedi: 8h30 - 12h00

Attention fermeture les  
lundis en juillet-août

05 53 81 00 29

Adresse mail:  
[mairie@stmedarddemussidan.fr](mailto:mairie@stmedarddemussidan.fr)

Site internet:  
[www.stmedarddemussidan.fr](http://www.stmedarddemussidan.fr)

Mr le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous de 8h30 à 10h à l'exception du mercredi

Mesdames et messieurs les adjoints reçoivent sur rendez-vous uniquement :

**M. Jean-François MALARD** 1er adjoint délégué à l'administration générale, et au devoir de mémoire;

**Mme Ghislaine COUZON** adjointe déléguée à l'action sociale;

**M. Frédéric BIALE** adjoint délégué aux travaux, à l'environnement et au patrimoine;

**Mme Fabienne DELORT** adjointe déléguée à la presse, l'information et la communication;

**M. Cédric GUILLOT** adjoint délégué aux activités culturelles et sportives.

École élémentaire : 05 53 82 08 19 [Mme BORDAS Julie]

École maternelle : 05 53 81 19 93 [Mme HURDEBOURCQ Florence]

Cantine scolaire : 05 53 81 19 73 [Mme MESPLÉ DUFOUR Marie-Ange]

Maison Départementale de Santé: 05 53 02 06 20

Cabinet de masso-kinésithérapie:

Marthe MAGANA MOUSSEAU : 06 45 95 48 11

Fernando DE LA ROSA : 07 67 33 73 31

Cabinet d'ostéopathie : 07 84 07 50 78

Déchetterie (Mussidan) : 05 53 82 15 37

Gendarmerie-Mussidan : 05 53 80 84 90

Pompiers : 18 / Samu : 15

Centre anti-poison : 05 56 96 40 80

Enfance maltraitée: 0800 05 41 41

Service Médical WE : 05 53 53 15 15

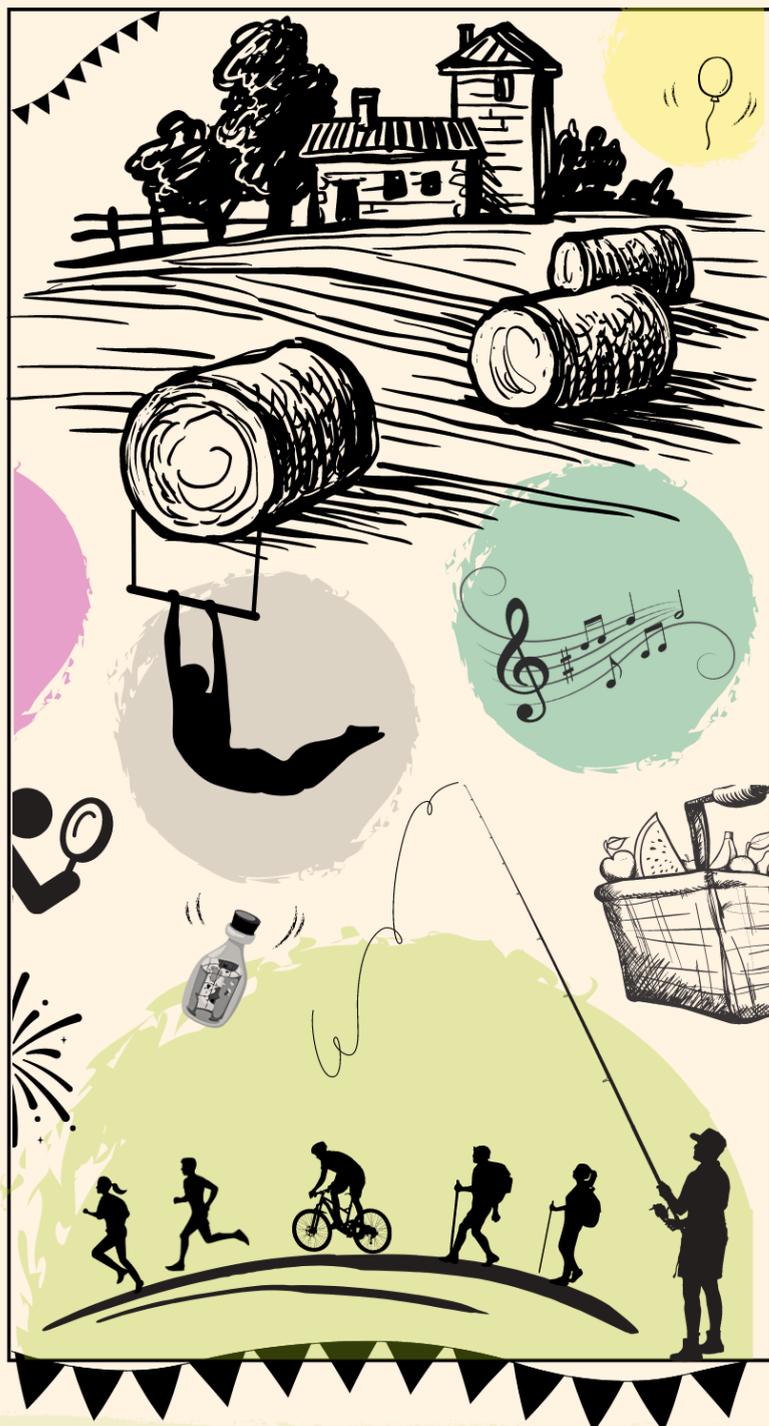
Population:  
1 739 habitants  
Superficie:  
2 300 ha

# FÊTE LOCALE DE ST-MÉDARD DE MUSSIDAN

ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES

# 09, 10 & 11 JUIN 2023

**FÊTE FORAINE LES 3 JOURS**  
MANÈGES POUR ENFANTS (À PARTIR DE VENDREDI)



## VENDREDI 09 JUIN :

**20H00 :**

Repas "moules au pineau - sardines" organisé par l'association des St-Médard de France des Deux-Sèvres  
Prix 20 € / Réservation : 06 83 50 30 47

## SAMEDI 10 JUIN :

**10H :**

Démonstration cirque avec l'association "I feel good" 

**12H30 :**

Repas offert à la population organisé par la municipalité  
Pensez à amener vos couverts.

**16H :**

Marche/Course: Circuits: 5 km - 10 km  
(option cumul: 15km) / VTT - Circuit: 30 km  
Départ de l'église / Inscription sur place : 5 € 

**19H :**

Marché gourmand animé par la bandas "Les Lézards"

**23H :**

Feu d'artifice 

## DIMANCHE 11 JUIN :

**8H30 :**

Concours de pêche, aux Anguilles organisé par la Gaule Mussidanaise 

**9H :**

Vide ta chambre 

Marché

**10H :**

Découverte du Géocaching  
"St-Médard entre terre et eau"  
Départ : A la zone humide, les Anguilles  

**12H :**

Remise de la gerbe au cimetière

**12H30 :**

Lâcher de ballons   
Récompenses du concours de pêche  
Apéritif offert par la commune

## SAMEDI ET DIMANCHE :

Chasse au trésor familiale dans le bourg  
Récompense à tous les enfants  
Remise des instructions à la buvette

Piscine de mousse

